

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 518

Rubrik: Cinéma

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faire un film en Suisse

Le dernier film de Yves Yersin, "Les Petites Fugues", poursuit sa carrière triomphale. Plus de 100.000 spectateurs en Suisse romande. A Vevey, une des meilleures exploitations de tous les temps: au film parade, avant Grease et James Bond. Les exploitants de salles se frottent les mains: excellentes affaires. Excellentes rentrées également pour l'Etat avec le droit des pauvres. Mais Film et vidéo collectif (FVC), qui a participé à la production de ce long métrage, n'engranger pas de gros bénéfices.

A l'origine de FVC, il y a une conjonction de personnes, des rencontres de personnes. Avec un groupe vidéo, Yves Yersin faisait des recherches sur l'image, les sons, il étudiait des dialogues, des accents. Il avait alors dans sa poche le scénario des "Petites Fugues". Mais il fallait trouver des moyens financiers, des installations de production. C'est la rencontre de cinéastes vaudois, Yersin, Champion, Amiguet, Schupbach, et de membres du Filmkollektiv Zürich qui sera à l'origine de l'aventure du FVC.

Filmkollektiv a été créé à la fin des années 60. L'idée était de faire un centre de production cinématographique indépendant, un centre autonome qui prendrait en charge toutes les étapes de la fabrication du film, du tournage au mixage et à la distribution. En 1976, Filmkollektiv cherchait un studio d'enregistrement professionnel, pour mixages, reports, post-synchronisations. A la même époque, à Ecublens, Cadia, une société qui avait misé sur le développement de la vidéo et sur le marché du film 16 mm, était en liquidation. Qu'ils soient dus à une certaine mégalomanie, à une évolution technologique très rapide, à des erreurs et incompétences diverses, les déficits ne peuvent

s'accumuler indéfiniment dans une société privée. Inutilisées depuis plusieurs mois, les installations de Cadia étaient en vente.

Mai 1977, la société Film et vidéo collectif est constituée. Elle achète pour environ 100 000 francs tout le matériel — tables de montage, caméras, équipements son et éclairage — et toutes les installations-auditorium, banc-titre. Le capital nécessaire a été réuni par les 3 fondateurs et Filmkollektiv. Avec une participation de 50%, ce dernier a enfin à sa disposition un studio de mixage des films 16 mm et 35 mm.

D.P. a rencontré Jean-François Amiguet et Claude Champion, cinéastes et actionnaires de FVC.

DP. Comment fonctionne aujourd'hui FVC?

— Nous n'avons pas d'organigramme, pas de rapport annuel sur papier glacé. Pas de directeur, d'administrateur, de secrétaire. Il y a bien sûr une personne chargée de l'administration.

Actuellement 18 à 20 personnes travaillent plus ou moins régulièrement à FVC: 4 à 5 réalisateurs-cinéastes, 3 ingénieurs du son, 1 script-girl, 1 monteuse, 2 cameramen, 1 assistant, 2 spécialistes de la vidéo, des polyvalents. La structure permanente est formée par les spécialistes du studio et la personne de l'administration.

Plus de la moitié des revenus de FVC proviennent de la location de notre studio son. C'est là que le film de Yersin a été mixé, c'est là que divers travaux professionnels sont effectués.

Quelques salaires fixes. En général, ils sont plutôt faibles. Nous n'assurons même pas le revenu d'une femme de ménage. Au début, certains salaires étaient inférieurs à 1000 francs par mois. Maintenant ils tournent autour de 1500 francs.

— "Les Petites Fugues" ont été un succès commercial. Est-ce que vous avez su l'exploiter?

— Tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce film étaient directement intéressés. Car une partie des salaires a été mise en participation. Le film étant rentable, chacun devrait au moins retrouver sa mise.

Pour gérer une affaire de plus d'un million, il faut un responsable qui ait le sens des relations publiques. Aujourd'hui la distribution est assurée par Cactus-Film, une société transfuge de Filmkollektiv. Le monde de la distribution des films est petit, le marché impitoyable. En Suisse, on ne peut être à la

En filigrane de l'itinéraire des "Petites Fugues" et de ses producteurs, l'état financier de la "culture" dans notre pays. Un petit rappel: le projet d'initiative pour "le pourcentage culturel" (art. 27 septies):

"1. La Confédération rend possible et encourage le travail culturel actuel; elle protège le patrimoine culturel existant et facilite l'accès à la vie culturelle. Les mesures prises par la Confédération tiennent compte des intérêts particuliers des minorités et des régions moins favorisées. La souveraineté en matière culturelle des cantons est garantie.

2. La Confédération: a. préserve la pluralité linguistique et culturelle de la Suisse; b. soutient la création artistique, ainsi que les équipements naturels; c. encourage les relations culturelles entre les différentes régions du pays et avec l'étranger; d. conserve et entretient le patrimoine culturel et les monuments.

3. Un pourcentage des dépenses totales prévues dans le budget est mis annuellement à la disposition de la Confédération pour l'accomplissement de cette tâche; le Parlement a la possibilité — selon l'état des finances — d'augmenter ou de diminuer d'un quart ce montant".

fois producteur et distributeur. Dans la

chaîne fabrication-diffusion les profits sont répartis: les pourcentages touchés par les producteurs qui ont pris les risques, sont faibles.

— *Cette expérience ne remet-elle pas en question vos structures de production?*

— On essaie de fonctionner de manière collective. Ce mot change tout dans nos rapports de travail, de création. Pour nous, les contingences de temps ne sont pas impératives. Ou très peu. C'est ainsi que nous avons pu faire des recherches sur les sons, les images, que nous pouvons ensemble apprendre le cinéma.

C'est vrai, nous avons des problèmes de structures, d'organisation. Un technocrate ne comprendrait rien à notre système de division du travail, de partage des pouvoirs. C'est vrai aussi que nos préoccupations premières ne sont pas commerciales.

L'histoire des *Petites Fugues*, c'est aussi celle de FVC. Nous croyions, nous croyons toujours à l'autogestion, à l'autonomie. Parce que ce système permet un certain style de vie. Dans le film, les positions du fils du paysan sont justifiées: il faut être réaliste, tenir compte des réalités. Peut-être que nous devons transformer le collectif, faire une division du travail précise, chercher à être plus efficace.

Nous n'avons pas comme à Zürich une plateforme politique. Notre approche de la société n'est pas systématiquement critique. Nous ne travaillons pas avec des groupes (Schwangerschaftsabbruch, Demokratische Rechte). Notre objectif était d'abord de nous donner un lieu de travail et d'échange.

— *Est-ce qu'il y a, autour du FVC, une école vaudoise du cinéma?*

— Nous n'avons ni la même sensibilité ni la même problématique que les Genevois. En ce sens, il y a peut-être une école vaudoise. Nous voulons montrer notre pays et ses ha-

bitants avec respect et tendresse, avec distance et sympathie. Nous avons un côté artisan, il nous faut beaucoup de temps pour faire un travail. C'est pour ça que le FVC est important pour nous.

— *Quels sont vos projets?*

— FVC a produit deux courts métrages de J-F. Amiguet, *Le gaz des champs* et *La jacinthe d'eau*. Nous avons reçu des subventions, les deux documentaires ont été bien reçus: passage à la télé, tournée dans les festivals, etc. Ce circuit reste quand même très limité.

Champion achève actuellement un film de 50 minutes "Quand il n'y a plus d'Eldorado". C'est un montage sur des photos de Chessex, une sorte de roman-photo sur le continent sud-américain. Schpubach, lui, monte un court métrage sur le peintre Lermite. Enfin d'autres membres du collectif ont des projets de réalisation de film.

Nous avons reçu des subventions de la Confédération, d'institutions diverses, mais ça nous permet simplement de terminer nos films. C'est plus facile de trouver de l'argent pour une fanfare que pour faire un film. Les autorités n'ont toujours pas compris l'importance du cinéma dans notre culture, elles restent toujours aussi méfiantes et indifférentes.

Nous ne vivons pas du FVC et au FVC.

Nous ne sommes pas des fonctionnaires. Nous n'avons pas de retraite, pas de sécurité. C'est pas toujours facile. On se demande même comment on pourra continuer. Entrer au FVC c'est un peu entrer au couvent. Du moins pour les cinéastes. Un soir, rentrant de Berne, on s'est posé la question: Qui on est? Comment on vit?

Les gens ne comprennent pas qu'on passe par exemple plusieurs années à faire un film. Qu'ils le voient à la télé, ils diront peut-être: allons nous coucher, c'est emmerdant...

PS. PVC, avenue d'Epenex 10, Ecublens.

C'EST LA VIE

Tout est en ordre

En septembre le Conseil des Etats maintient son point de vue à l'égard de la loi sur le droit d'asile: contrairement au Conseil national, il décide par 24 voix contre 5 de ne pas mettre sur le même pied d'égalité le réfugié et son conjoint non marié; en clair le conjoint non marié ne pourra pas s'installer chez nous s'il ne remplit pas les conditions de réfugié. Les cas seront très rares a estimé la majorité de la Chambre haute et ainsi nous éviterons les abus.

Le Tribunal cantonal de Berne a condamné un jeune homme de 24 ans à la privation de liberté pour un temps indéterminé. Motif: mise en danger de la sécurité publique. Depuis l'âge de 10 ans, G.H. — né dans une ferme et élevé par sa grand-mère — fréquente les maisons d'éducation et les pénitenciers. Ses fautes? Tout d'abord une difficulté à se plier à la discipline, puis de menus larcins.

A 18 ans, il s'enfuit en Italie et travaille pour un cirque; il semble que ce soit la période la plus heureuse de sa vie. Mais pour une pécadille — il conduit un véhicule sans permis — il est extradé en Suisse. Là, c'est à nouveau l'enchaînement de l'emprisonnement et des délits, mineurs toujours. La Cour pénale le condamne à 21 mois de prison mais après recours du ministère public, la Chambre pénale du Tribunal cantonal transforme la peine en détention pour une durée indéterminée.

Bien qu'un psychiatre ait attesté à deux reprises que l'emprisonnement ne pouvait que renforcer G.H. dans sa conduite présente, les juges Rollier, Blumenstein et Naegeli ont estimé que le fait de démolir par deux fois sa cellule et de balancer une chaise sur le juge d'instruction constituait une mise en danger de la sécurité publique.

Tout est en ordre. Nous pouvons dormir sur nos deux oreilles.